



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEVS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_028

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 14/09/2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf septembre, à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Denis LEMOINE, Maire

Étaient présents : M Denis LEMOINE, Mme Emilie CANCEL, M Jean CRESPI, M Fabrice GAILLARD, M Alain PERROT, Mme RUFFAT Corinne, M Jérôme SOUCARRE, Mme Nadia TESSERAUD, Mme Nadine TRIMAGLIO,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Mélissa BOUCHE, M Matthieu VIDOTTO

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine TRIMAGLIO a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Identification de l'emplacement du point d'apport volontaire en centre bourg

M le Maire informe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-13 et suivants relatifs à la compétence déchets des communes et de leurs groupements ;

Vu l'étude technique réalisée par les services de la CCPAP sur les besoins en PAV (Points d'apports volontaires) pour la commune, en fonction de la densité de population et des flux de déchets ;

Vu les échanges avec les services de la CCPAP et les retours des réunions publiques organisées sur le territoire pour présenter le projet ;

Considérant que la CCPAP a la compétence exclusive pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, et qu'elle assure la fourniture, la pose et l'entretien des PAV ;

Considérant la nécessité d'implanter des PAV en centre-bourg pour :

- Faciliter le tri des déchets pour les habitants et les usagers occasionnels ;
- Supprimer la présence des bacs individuels en centre-bourg, améliorant ainsi le cadre de vie ;
- Optimiser les coûts de collecte en mutualisant les points de dépôt ;

Considérant que les emplacements des PAV doivent respecter les critères suivants :

- Accessibilité pour tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite ;
- Proximité des axes fréquentés quotidiennement par les habitants (commerces, écoles, lieux de vie) ;
- Sécurité des usagers et des riverains (éviter les zones de stationnement sauvage, les angles morts, et
- Intégration paysagère et respect des règles d'urbanisme en vigueur ;

Considérant que la commune doit se prononcer sur les emplacements proposés par la CCPAP, qui a validé leur faisabilité technique et financière ;

M le Maire propose de positionner le point d'apport volontaire :

- À proximité de la salle des fêtes conjointement aux bornes « verre » et « papiers ».



- À l'intersection de la rue de la Pouzaque et de la rue des Pyrénées



M le Maire dit que le positionnement exact sur plan cadastral sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de M le Maire
 Et le **mandate** pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Denis LEMOINE	Secrétaire de séance Mme Nadine TRIMAGLIO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Foix le : 21/09/2026

Commune :
LABATUT

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 21/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF FOIX
Rue Pierre MENDES-FRANCE CS 20002
09018
09018 FOIX CEDEX
tél. 0561023336 -fax
sdif.ariège@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



